



N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLE DE DUNHAM**

2024/11/05

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Dunham, tenue le **5 novembre 2024 à 19 h 00**, dans la salle du conseil à l'hôtel de ville et diffusée en ligne en direct, sous la présidence du maire, M. Pierre Janecek.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Kevin Mitchell
M. Jules Brunelle-Marineau
Mme Florencia Saravia
M. François Desaulniers

ainsi que M. Francis Bergeron, directeur général et trésorier et Mme Jessica Tanguay, directrice générale adjointe et greffière.

M. Jeremy Page et M. Guillaume Brais, conseillers, sont absents.

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est ouverte par le maire à 19 h 03.

214-24

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller François Desaulniers

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications suivantes :

1. Modification de la période pour que le sujet 7.1 « Autorisation de lancement d'un appel d'offres public pour les services de vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques pour 2025 » couvre 2025 et 2026;
2. Retrait du sujet 10.1 « Avis de motion concernant le projet de règlement n° 504-24 décrétant des dépenses et un emprunt pour la construction de la nouvelle caserne de pompiers »

Adoptée.

215-24

1.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est :

Proposé par Madame la conseillère Florencia Saravia
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du



N° de résolution
ou annotation

216-24

1^{er} octobre 2024 soit adopté et signé.

Adoptée.

**1.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 29 OCTOBRE 2024**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Madame la conseillère Florencia Saravia

et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2024 soit adopté et signé.

Adoptée.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU
JOUR**

Le maire adresse un mot aux citoyens présents dans la salle du conseil et les invite à poser les questions sur les sujets à l'ordre du jour. Il n'y a aucune question adressée.

Le maire fait un retour sur les questions de la dernière séance du conseil.

3. ORGANISMES PARAMUNICIPAUX

Les membres du conseil responsables expliquent les principaux dossiers en cours à la MRC, au CLD et à la Zone-Éco.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1. RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

Le directeur général résume différents développements dans les dossiers en cours et des factures dont le montant était plus élevé ce mois-ci.

217-24

4.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que la liste des comptes à payer et des transferts datée du 31 octobre 2024 soit approuvée et que les paiements soient autorisés.

Adoptée.



N° de résolution
ou annotation

218-24

4.3. DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS

Le directeur général dépose devant le conseil le rapport de la liste des bons d'achat représentant un sommaire des engagements financiers d'une valeur de plus de 500 \$ pour le mois d'octobre.

4.4. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général et trésorier donne des explications et dépose, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* les états comparatifs des revenus et des dépenses, soit :

- a) l'état comparatif des revenus et des dépenses pour la période s'étant terminée au 30 septembre 2024 (avec ceux de l'exercice précédent); et
- b) l'état prévisionnel des revenus et dépenses pour l'exercice financier courant (par rapport au budget courant), en date du 29 octobre 2024.

Des copies du sommaire des états comparatifs ont été mises à la disposition du public en format papier et sur le site Internet de la Ville.

4.5. ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

Il est :

Proposé par Madame la conseillère Florencia Saravia
appuyé par Monsieur le conseiller François Desaulniers

et unanimement résolu :

1. Que le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025. Ces séances se tiendront à 19 h 00 à la salle du conseil située à l'hôtel de ville aux dates suivantes :

14 janvier 2025	4 février 2025	4 mars 2025
1 avril 2025	6 mai 2025	3 juin 2025
2 juillet 2025	5 août 2025	2 septembre 2025
7 octobre 2025	11 novembre 2025	2 décembre 2025

2. Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi.

Adoptée.

219-24

4.6. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 500-24 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ (PARAPLUIE)

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement présenté et déposé lors de la séance du 1^{er} octobre 2024 par le conseiller Jeremy Page;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application, les dépenses impliquées, le mode de financement ainsi que l'absence de changement au projet de règlement déposé lors de la séance du 1^{er} octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance ainsi que sur le site Internet de la Ville;

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que :

1. Le conseil municipal adopte le Règlement n° 500-24 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$ (parapluie);
2. Le règlement soit déposé et accessible sur le site Internet de la Ville;
3. Que la date pour la tenue du registre soit déterminée par la greffière et que celle-ci soit publicisée par un avis public conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée.

220-24

4.7. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 501-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 462-23 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil de la ville de Dunham du 1^{er} octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne son objet, sa portée ainsi que son application ainsi que l'absence de modification du projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance ainsi que sur le site Internet de la Ville;

Il est :

Proposé par Madame la conseillère Florencia Saravia
appuyé par Monsieur le conseiller François Desaulniers

et unanimement résolu :

1. D'adopter le Règlement n° 501-24 modifiant le Règlement n° 462-23 relatif à la gestion contractuelle;
2. Que le règlement soit déposé et accessible sur le site Internet de la Ville;
3. D'acheminer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une copie du présent règlement conformément à la *Loi sur les cités et villes*.



N° de résolution
ou annotation **221-24**

Adoptée.

4.8. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 502-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 449-22 DÉCRÉTANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

- CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;
- CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil de la ville de Dunham du 1^{er} octobre 2024;
- CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne son objet, sa portée ainsi que son application ainsi que l'absence de modification du projet de règlement;
- CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance ainsi que sur le site Internet de la Ville;

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau
appuyé par Monsieur le conseiller François Desaulniers

et unanimement résolu :

1. D'adopter le Règlement n° 502-24 modifiant le Règlement n° 449-22 décrétant la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal;
2. Que le règlement soit déposé et accessible sur le site Internet de la Ville;

Adoptée.

222-24

4.9. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 503-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 421-21 DE DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES

- CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;
- CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil de la ville de Dunham du 1^{er} octobre 2024;
- CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne son objet, sa portée ainsi que son application ainsi que l'absence de modification du projet de règlement;
- CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance ainsi que sur le site Internet de la Ville;

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu d'adopter le Règlement n° 503-24 modifiant le Règlement n° 421-21 de délégation d'autorisation de dépenses.

Adoptée.



223-24

N° de résolution
ou annotation

**4.10. CONTRAT 2024-072 CONCERNANT LE TERMINAL DE PAIEMENT
SANS FILS**

CONSIDÉRANT les modalités de l'Entente relative à l'équipement au point de vente de Global Payment Systems of Canada Ltd. pour la location et l'installation d'un terminal de paiement sans fils en remplacement du terminal actuel de la Ville pour la réception de l'hôtel de ville;

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller François Desaulniers
appuyé par Madame la conseillère Florencia Saravia

et unanimement résolu :

1. D'accepter l'Entente relative au terminal de paiement pour la location et l'installation d'un terminal de paiement sans fils telle que soumise;
2. De financer cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-999;
3. D'autoriser le directeur général ou l'adjointe à l'administration et aux finances à signer ladite entente et à y effectuer toute modification jugée nécessaire.

Adoptée.

5. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

224-24

5.1. ADOPTION DU BUDGET 2025 - ZONE-ÉCO (RIGMRBM)

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 déposées par Zone-Éco;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham doit, conformément à l'alinéa 3 de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, approuver le budget de Zone-Éco;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit des revenus totalisant 7 260 066 \$, des dépenses de fonctionnement et autres activités totalisant 4 119 800 \$, des affectations totalisant 635 000 \$, et le financement des investissements prévus de 6 577 700 \$ par l'excédent de l'exercice, d'un montant de 2 505 266 \$, et par un transfert au surplus non affecté, d'un montant de 3 410 934 \$;

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu d'approuver, tel que présenté et déposé par Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi), le budget 2025.

Adoptée.



225-24

N° de résolution
ou annotation

**5.2. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025 À 2027 –
ZONE-ÉCO (RIGMRBM)**

CONSIDÉRANT le plan triennal d'immobilisation pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 déposé par Zone-Éco;

CONSIDÉRANT QUE ce plan triennal prévoit des immobilisations aux montants de 6 577 700 \$ en 2025, de 2 945 000 \$ en 2026 et de 3 065 000 \$ en 2027;

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller François Desaulniers

et unanimement résolu d'approuver, tel que présenté et déposé par Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi), le plan triennal d'immobilisation pour les années 2025 à 2027 de Zone-Éco.

Adoptée.

226-24

5.3. EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR-JOURNALIER

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Dunham au service des Travaux publics;

CONSIDÉRANT les informations contenues au rapport RH-24-03;

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau
appuyé par Madame la conseillère Florencia Saravia

et unanimement résolu que

1. Le conseil autorise l'embauche de l'employé désigné dans le rapport RH-2024-03 à titre d'opérateur-journalier.
2. Le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée.

227-24

**5.4. CONTRAT 2024-074 CONCERNANT LE RESURFAÇAGE D'ENROBÉ
BITUMINEUX TIÈDE FLEXIBLE D'UNE PARTIE DU 10^E RANG**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de faire réaliser avant l'hiver des travaux de resurfaçage d'un tronçon du 10^e rang;

CONSIDÉRANT les informations figurant au sommaire produit quant à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de prix de l'entreprise Eurovia Québec construction inc. en date du 28 octobre 2024

CONSIDÉRANT le *Règlement n° 463-23 de gestion contractuelle de la Ville de Dunham*;

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau



N° de résolution
ou annotation

appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu :

1. Que le conseil octroie le contrat de gré à gré 2024-074 pour le resurfacement d'enrobé bitumineux tiède flexible sur une partie du 10^e rang à l'entreprise Eurovia Québec construction inc. selon les conditions énoncées à la soumission du 28 octobre 2024 et les prix unitaires indiqués à la soumission, pour une valeur estimative totale de 56 655,40 \$, plus les taxes applicables;
2. L'octroi du contrat est conditionnel à la réalisation des travaux avant la fin de l'année 2024. Le contrat sera considéré résilié au 15 décembre 2024 dans l'éventualité où les conditions météorologiques ne permettent pas la réalisation des travaux en 2024;
3. De financer cette dépense à même le *Règlement n° 471-23 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$ (parapluie)*;
4. D'autoriser le directeur des Travaux publics et des services techniques ou, en son absence, le directeur général à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

6. URBANISME

228-24

6.1. DEMANDE DE PIIA-24-06 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3660-3664, RUE PRINCIPALE CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE LA TOITURE

CONSIDÉRANT la demande de PIIA-24-06 pour la propriété située au 3660-3664, rue Principale, à l'effet d'autoriser le changement du revêtement de la toiture du bâtiment principal en bardeau brun par du bardeau gris-brun;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance du Conseil consultatif en urbaniste et sa recommandation favorable en date du 23 octobre 2024;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement n° 385-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluations ont été abordés et que la modification s'harmonisera avec le bâtiment principal ainsi que les bâtiments situés à proximité;

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu d'approuver la demande de PIIA-24-06 concernant la propriété sis au 3660-3664, rue Principale, telle que soumise.

Adoptée.

229-24

6.2. TARIFICATION 2025 DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DES CANTONS RELATIVE À LA GESTION DU CONTRÔLE ANIMALIER

CONSIDÉRANT les grilles tarifaires de la Société protectrice des



N° de résolution
ou annotation

animaux des cantons pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT le fait que cette organisation est une personne morale sans but lucratif et les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est :

Proposé par Madame la conseillère Florencia Saravia
appuyé par Monsieur le conseiller François Desaulniers

et unanimement résolu :

1. D'approuver les grilles de tarifs de la Société protectrice des animaux des cantons telles que soumises pour l'année 2025;
2. D'acquitter les dépenses reliées à ces éléments à même le poste budgétaire 02-290-00-499.

Adoptée.

7. ENVIRONNEMENT

230-24

7.1. AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES DE VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR 2025-2026

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour la vidange des fosses septiques de certains immeubles et les normes imposées par la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller François Desaulniers
appuyé par Madame la conseillère Florencia Saravia

et unanimement résolu :

1. D'approuver le lancement d'un appel d'offres public afin d'octroyer un contrat pour réaliser la vidange, le transport et la disposition des boues des fosses septiques des immeubles assimilables pour 2025 et 2026;
2. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas.

Adoptée.

8. CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

231-24

8.1. CONTRAT DE SERVICE POUR LE DÉMARRAGE ET L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour le démarrage et l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2024-2025;

CONSIDÉRANT les modalités de l'offre de services reçue de M. Louis Schink;

Il est :



N° de résolution
ou annotation

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Madame la conseillère Florencia Saravia

et unanimement résolu :

1. De retenir les services de M. Louis Schink pour le démarrage et l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2024-2025 selon l'offre de services reçue;
2. D'acquitter les coûts reliés à ce contrat à même le poste budgétaire 02-701-30-521;
3. D'autoriser la Coordinatrice aux Loisirs, culture et tourisme ou le directeur général à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

9. SPORTS ET LOISIRS

Aucun sujet n'est apporté.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est apporté.

11. SUBVENTIONS, APPUIS ET PARTICIPATIONS

232-24

11.1. PROBLÉMATIQUE CONCERNANT LE CAMIONNAGE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT QU' il a été porté à l'attention du conseil de la MRC qu'en raison de la réfection d'un pont à Bedford, le ministère des Transports et de la Mobilité durable exige des détours excessifs pour le camionnage dans la région, soit plus de 50 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE cette situation n'est pas acceptable, en ce qu'elle a un impact négatif sur l'environnement, sur le temps de transport et sur l'économie;

CONSIDÉRANT QUE certains camionneurs empruntent des chemins municipaux afin de réduire la longueur du détour proposé, mettant ainsi à risque la sécurité de piétons, de cyclistes, d'automobilistes et détériorant des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de pouvoir régler cette situation, notamment en négociant les modalités d'utilisation des chemins municipaux pour réduire les détours, et en acceptant d'assumer les frais de reconstruction des chemins municipaux;

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu :

1. De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'agir afin de régulariser la situation, notamment en évitant les



N° de résolution
ou annotation

détours excessifs pour le camionnage, ainsi qu'en engageant une conversation avec les municipalités concernées à ce sujet.

2. De transmettre une copie de la présente résolution à la ministre Isabelle Charest, députée provinciale de Brome-Missisquoi, ainsi qu'à la MRC pour appui.

Adoptée.

12. INFORMATIONS DU CONSEIL

Les membres du conseil sont invités à partager des informations pertinentes aux citoyens sur différents sujets.

Le maire revient sur la fête de l'Halloween à l'hôtel de ville. Il félicite les organisateurs et les personnes qui ont contribué à l'événement.

M. Kevin Mitchell invite les gens à prendre le temps de souligner le jour du Souvenir le 11 novembre prochain afin d'honorer la mémoire des gens ayant servi en temps de guerre.

13. VARIA

Aucun sujet n'est apporté.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire invite les citoyens présents dans la salle du conseil à poser des questions. La Ville a également invité les citoyens à transmettre leurs questions par écrit et des citoyens participent par Facebook à la séance en direct.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la clôture de la séance à 19 h 53.

(Signé)

Pierre Janecek,
Maire

(Signé)

Jessica Tanguay,
Greffière